



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## étudiants

Question écrite n° 60349

### Texte de la question

M. Jacques Lamblin alerte Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les difficultés rencontrées par les étudiants devant accomplir, dans le cadre de leurs études, un stage obligatoire de plus de deux mois. En effet, la loi Fioraso du 22 juillet 2013 a rendu obligatoire la rémunération des étudiants effectuant un stage de plus de deux mois. Or nombre de structures du secteur public et parapublic, disposées à accueillir des étudiants devant valider un stage au cours de leur formation, ne peuvent donner suite aux demandes qui leur sont présentées, faute de budget suffisant pour rémunérer ces stagiaires. D'où un report des demandes vers le secteur privé sur lequel s'orientent désormais des stagiaires toujours plus nombreux. Aussi, il lui demande quelles mesures elle compte mettre en oeuvre afin de permettre, d'une part aux étudiants de satisfaire à l'obligation de stage qui leur est faite, d'autre part au secteur public et parapublic d'accueillir et de rémunérer les stagiaires conformément à la loi.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Lamblin](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60349

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 juillet 2014](#), page 5954

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)